

SYNDICAT DES EAUX MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE

=====

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 avril 2018

=====

Le 10 avril 2018 à dix-huit heures trente, le conseil syndical de MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN,

Date de convocation : 4 avril 2018

ETAIENT PRESENTS : Mme et Mrs Maryline MANEN, René BERGIER, Thierry GATTO, Gérard FAREYRE, Fabien SYLVAIN, Pierre TERRAIL, Philippe SOUAL, Lionel BARRAL, Denis BENOIT (remplace Laurent FAURE)

ABSENTS EXCUSES : Laurent FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERGIER

En préambule, Mme la Présidente expose au conseil que malgré les nombreuses relances, le Trésor public (perception de Crest) n'a toujours pas fourni au syndicat les documents nécessaires à l'examen et à l'adoption des comptes administratifs et de gestion du budget d'assainissement 2017. Par ce fait, ces comptes, ainsi que l'affectation des résultats 2017 de ce même budget, sont retirés de l'ordre du jour et seront traités lors d'un conseil ultérieur. Les délégués s'étonnent de ce dysfonctionnement inhabituel et s'associent à la Présidente, pour affirmer leur mécontentement.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 mars 2018

Le compte-rendu est approuvé par les membres présents à la séance du 27 mars 2018.

BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT

Madame la Présidente demande au conseil syndical de se prononcer sur le budget primitif 2018 du service « Assainissement » à savoir :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 808 533 €
Dépenses et recettes d'investissement : 867 730 €

Le conseil syndical, après en avoir débattu, approuve, à l'unanimité, le budget primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	808 533 €	808 533 €
Investissement	867 730 €	867 730 €
TOTAL	1 676 263 €	1 676 263 €

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C.)

René BERGIER rappelle que cette taxe est appliquée lors d'un raccordement au réseau public d'eaux usées, suivant un barème revu en avril 2017. Les catégories de bâtiments visés par ce barème, posant un problème d'interprétation, il est apparu nécessaire d'y apporter quelques modifications et précisions ainsi que la création d'une catégorie supplémentaire avec un nouveau tarif. Après débat, le conseil approuve à l'unanimité, le barème présenté tel que ci-après :

Catégories		Description	Observations	Montant de la P.F.A.C.
1	a	Bâtiments neufs sans assainissement autonome	Nouvelles constructions	4 000
	b	Bâtiments anciens restructurés en habitation, ne disposant d'aucun système d'assainissement	Bâtiments non affectés précédemment à l'habitation (Granges, garages, etc.) Le pluvial ne constitue pas un système d'assainissement des eaux usées	
2		Bâtiments anciens disposant d'un assainissement autonome	Bâtiments anciens avec assainissement autonome existant (en général en rase campagne)	1 500
3		Appartements supplément. créés dans un bâtiment ancien raccordé au réseau EU public	Création d'un ou plusieurs appartements supplémentaires dans un bâtiment existant déjà raccordé au réseau public d'eaux usées. La P.F.A.C. s'applique par appartement créé	2 000
4		Immeubles collectifs neufs sans assainissement autonome	Cas des nouveaux immeubles collectifs (en général, en agglomération) La P.F.A.C. s'applique sur l'ensemble de l'immeuble	$4\,000 + (2\,000 \times N - 1)$
5		Immeubles collectifs anciens raccordés à un système d'assainissement autonome	Cas d'immeubles existants dont les appartements sont reliés à un système d'assainissement autonome. Quel que soit le nombre de branchements créés, la P.F.A.C s'applique sur l'ensemble des appartements concernés	$1\,500 + (750 \times N - 1)$

INDEMNITE DE STAGE

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical que durant six semaines, un stagiaire en formation BTS, avait œuvré au syndicat. Son travail et sa motivation ayant été très satisfaisants et bien que ce type de stage ne soit pas rémunéré, elle propose d'attribuer une indemnité à ce jeune stagiaire. Après débat, le conseil décide à l'unanimité, de fixer à 300 € le montant de cette indemnité. Parallèlement, il est suggéré de réfléchir à de véritables stages de formation type "en alternance", à proposer.

**La Présidente,
Maryline MANEN**